



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2023

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 21

Excusés : 7

Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-trois et le 2 octobre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 25 septembre deux mil vingt-trois.

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Marie-Aude PEZERIL, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Julien DETREZ, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Frédéric SABATIER, Frank SULTAN, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Bernadette BONZOM, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Catherine STEKELOROM,

Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL,

Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Monsieur Julien DETREZ,

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,

Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET,

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO,

Monsieur Roger BERNET a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL,

Absents :

Madame Claudine DE RIVAS

Monsieur Frank SULTAN est arrivé à 19h02.

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20231002-DEL2023-68-DE
Date de télétransmission : 05/10/2023
Date de réception préfecture : 05/10/2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2023

DCM N°2023-68 : Finances – Demande de subvention d’investissement au Conseil Départemental des Bouches du Rhône au titre de l’aide aux travaux de proximité pour la réalisation de l’opération « désimperméabilisation des places de stationnement des rues Frédéric Mistral, de la Lézardière et Jean-Henri Fabre

Rapporteur : Antoine Bruno

Le rapporteur indique que, dans le cadre de sa politique de valorisation du cadre de vie, la commune de Saint Mitre les remparts a réalisé dans les secteurs des rues Mistral, Lézardière et Fabre des travaux d'enfouissement de réseaux d'électricité, de remplacement des réseaux d'eau.

La commune s'apprête aujourd'hui à mettre en œuvre la rénovation de la voirie de ce secteur dans le cadre d'un projet financé au titre de la DETR et du FDAL.

Compte tenu du contexte environnemental actuel et de la nécessité de rafraîchir les espaces de voirie, la commune souhaite profiter de cette opération pour travailler sur une meilleure infiltration des eaux de pluies et la végétalisation d'espaces entièrement artificialisés.

Suite aux différents échanges avec le maître d'œuvre et à la concertation menée avec les riverains, la commune souhaite intégrer à l'opération de réfection des rues Frédéric Mistral, de la Lézardière et Jean-Henri Fabre la désimperméabilisation des places de stationnement.

A ce titre, il est prévu de réaliser, sur les exercices 2023 et 2024 et dans la continuité des travaux déjà engagés la création de 47 places de parking.

La totalité de ces places sera intégralement désimperméabilisée, à l'exception d'une place PMR, comprise dans l'opération initiale.

Les revêtements drainants préconisés sont des pavés.

La prestation comprend à la fois le revêtement drainant, mais aussi les travaux annexes de maçonnerie, bordures, etc. s'axant uniquement autour de ces places de parking.

Les dépenses liées à la réalisation de ces travaux pouvant faire l'objet d'un financement du département des Bouches du Rhône au titre de « l'aide aux travaux de proximité », sont estimées à 74 761 €HT dont le détail est le suivant :

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	70%	52 333,00 euros

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20231002-DEL2023-68-DE
Date de télétransmission : 05/10/2023
Date de réception préfecture : 05/10/2023



1551

Saint Mitre
les Remparts

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2023

« Aide aux Travaux de proximité »		
Autofinancement		
Commune de Saint Mitre les Remparts	30 %	22 428.00 euros
TOTAL	100 %	74 761,00 euros

Le rapporteur propose donc aux membres du conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental pour ces travaux, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « désimperméabilisation des places de stationnement des rues Frédéric Mistral, de la Lézardière et Jean-Henri Fabre »

Considérant que la commune a la possibilité d'obtenir une aide maximale du Conseil Départemental correspondant à 70 % du montant des travaux décrits précédemment.

Le Conseil municipal, à la majorité, avec 23 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Bernadette BONZOM).

APPROUVE le plan de financement prévisionnel qui prévoit un financement externe du Conseil Départemental des Bouches du Rhône de 70 %, pour un montant de 52 333 € et un autofinancement de la Commune de 30 % pour un montant de 22 428 €

DECIDE de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour un montant de 74 761 € HT ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur les budgets communaux des exercices 2023 et 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent GOYET

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr

Deliberation n 2023/00

Page 3 sur 3

Accusé de réception en préfecture
013-21130033-20231002-DE 2023-68-DE
Date de télétransmission : 05/10/2023
Date de réception en préfecture : 05/10/2023

